

## Deux idées de Nation<sup>1</sup>

La conception d'une association tout à fait volontaire, dont la moralité est légitimée par la liberté d'adhésion, répond à une logique fondamentalement différente de celle qui préside à l'idée d'une communauté organique, dont le développement n'admet point la planification rationnelle, et dont les membres regardent comme un sacrilège la pensée du libre choix de l'acceptation des traditions communautaires. D'une part, se profile le constructivisme rationaliste et de l'autre, le traditionalisme historique.

Il n'y a qu'une seule loi qui par sa nature exige un consentement unanime. C'est le pacte social : car l'association civile est l'acte du monde le plus volontaire ; tout homme étant né libre et maître de lui-même, nul ne peut sous quelque prétexte que ce puisse être, l'assujettir sans son aveu<sup>2</sup>.

Dans cette association, seul le consentement libre des citoyens peut légitimer les règles de la vie collective. Au contraire, dans la logique du traditionalisme, c'est la constitution, formée et déformée historiquement, qui constitue l'identité des citoyens. « Corrigez, s'il se peut, les abus de votre constitution ; mais ne méprisez pas celle qui vous a fait ce que vous êtes<sup>3</sup>. »

L'artefact du *Contrat social* ne connaît point d'adhésions non consacrées par les citoyens, car l'égalité juridique est aussi évidente que le droit démocratique à la vie politique. Dans les *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*, les structures traditionnelles de cette société jouent, en effet, sur le sens de la hiérarchie, le respect de l'autorité politique, sans admettre l'examen critique du mérite ou du démérite. La légitimation d'une institution, n'est autre chose que la preuve de son historicité.

Mais, dans le domaine de la moralité politique, de l'éthos communautaire – qui est le plus important pour Rousseau – les deux modèles sont presque identiques. La relation morale de l'individu à la collectivité politique – fût-elle la création volontaire des citoyens du *Contrat social* ou le fruit de l'évolution spontanée de l'histoire nationale des Polonais – est identique. La cohésion sociale n'est pas l'addition pure des inclinations individuelles ; l'utilité commune ne peut être réduite au jeu des intérêts privés, le but collectif de l'organisation politique n'est pas

---

<sup>1</sup> Cet article a été publié dans *Jean-Jacques Rousseau, politique et nation*. Actes du II<sup>e</sup> colloque international de Montmorency (27 sept. – 4 oct. 1995), présentation générale par R. Thiéry, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 39–48.

<sup>2</sup> CS, IV, 2, OC, t. III, p. 440.

<sup>3</sup> GP, OC, t. III, p. 954.

une extrapolation simple des objectifs isolés. La construction (ou la reconstruction) d'un super-ego moral des membres de la communauté crée une identité qualitativement différente de celle des individus isolés. C'est une existence partielle qui n'existe que dans la communauté et par la communauté. Mais comment obtenir cette moralité du « moi commun » qui n'a qu'un seul but, le salut de la république ? Via la transformation totale de la nature humaine par le législateur du *Contrat social*.

Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple doit se sentir en état de changer, pour ainsi dire, la nature humaine ; de transformer chaque individu qui par lui-même est un tout parfait et solitaire, en partie d'un plus grand tout dans cet individu reçoive en quelque sorte sa vie et son être ; d'altérer la constitution de l'homme pour la renforcer, de substituer une existence partielle et morale à l'existence physique et indépendante que nous avons tous reçue de la nature<sup>4</sup>.

· Via la conservation consciente des traditions historiques de la nation par le législateur des Polonais

Il faut maintenir, rétablir ces anciens usages et en introduire de convenables, qui soient propres aux Polonais. Ces usages, fussent-ils indifférents, fussent-ils mauvais même à certains égards, pourvu qu'ils ne le soient essentiellement, auront toujours l'avantage d'attacher les Polonais à leur pays et de leur donner une répugnance naturelle à se mêler avec l'étranger<sup>5</sup>.

Tous deux tendent à l'identification parfaite de l'individu avec sa communauté, mais la possibilité de cette identification dans le cas premier est ouverte à tous ceux qui veulent et peuvent accepter « l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite », tandis que ces usages héréditaires excluent probablement tous ceux qui ne sont pas nés dans la même tradition. Mais on ne peut décrire la conception du changement de la nature humaine grâce au seul projet de maintenir chronologiquement des usages historiques. Déjà la Préface de *Narcisse* exige le respect religieux des coutumes anciennes :

Tout peuple, qui a des mœurs et qui par conséquent respecte ses lois et ne veut point raffiner sur ses anciens usages, doit se garantir avec soin des sciences et surtout des savants, dont les maximes sentencieuses et dogmatiques lui apprendraient bientôt à mépriser ses usages et ses lois : ce qu'une nation ne peut jamais faire sans se corrompre. Le moindre changement dans les coutumes, fût-il même avantageux à certains égards, tourne toujours au préjudice des mœurs. Car les coutumes sont la morale du peuple ; et des qu'il cesse de les respecter, il n'y a plus de règle que ses passions ...<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> CS, II, 7, *Op. cit.*, p. 381.

<sup>5</sup> GP, *Op. cit.*, p. 962.

<sup>6</sup> NP, OC, t. II, p. 971.

Les *Considérations sur le Gouvernement de Pologne* ne font pas toujours un éloge sans critique du développement spontané de la législation polonaise : « La législation de Pologne a été faite successivement de pièces et de morceaux, comme toutes celles de l'Europe<sup>7</sup>. » Ici, le gradualisme, la spontanéité – les idéaux de tous les organicismes évolutionnistes – ne sont point idéalisés. Les mœurs et coutumes héréditaires peuvent être des obstacles dans la route de la renaissance nationale.

Si l'on ne connaît à fond la nation pour laquelle on travaille, l'ouvrage qu'on fera pour elle, quelque excellent qu'il puisse être en lui-même, péchera toujours par l'application, et bien plus encore, lorsqu'il s'agira d'une nation déjà toute instituée, dont les goûts, les mœurs, les préjugés et les vices sont trop enracinés pour pouvoir être aisément étouffés par les semences nouvelles<sup>8</sup>.

Le parallèle avec la thèse célèbre du *Contrat social* — « Ce qui rend pénible l'ouvrage de la législation, est moins ce qu'il faut établir que ce qu'il faut détruire ...<sup>9</sup> » — est évident. La solution idéale appartient probablement aux Corses, qui traditionnellement ont toutes les vertus nécessaires pour le renouveau national. « La première règle que nous avons à suivre est le caractère national. Tout peuple a ou doit avoir un caractère national, et s'il en manquait, il faudrait commencer par le lui donner. Les insulaires surtout, moins mêlés, moins confondus avec les autres peuples en ont ordinairement un plus marqué<sup>10</sup>. » L'exigence d'être différent est l'une des plus importantes présuppositions de la formation d'un Etat-nation pour Rousseau. L'évolution de l'unification européenne n'a rien d'attrayante à ses yeux :

Il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, quoiqu'on dise, il n'y a que des Européens. Tous ont les mêmes goûts, les mêmes passions, les mêmes mœurs, parce qu'aucun n'a reçu de forme nationale par une institution particulière<sup>11</sup>.

Or les implications sont bien différentes, si le fondement de cette institution particulière est l'origine commune considérée biologiquement – les liens du sang, la généalogie comme source de la définition de la nation – ou si la détermination de la communauté nationale repose sur la base de la communauté des droits politiques, des devoirs sociaux, de l'identité des intérêts et l'auto-identification des normes communes. A considérer les premières communautés organiquement développées et décrites dans le *Discours sur l'inégalité* comme les *standards*

<sup>7</sup> *GP, Op. cit.*, p. 975.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 953.

<sup>9</sup> *CS, Op. cit.*, p. 391.

<sup>10</sup> *PCC, OC*, t. III, p. 913.

<sup>11</sup> *GP, Op. cit.*, p. 960.

naturels de l'évolution humaine, nous voyons que ces intérêts ne proviennent pas de la nature de l'homme.

Les hommes errant jusqu'ici dans les bois, ayant pris une assiette plus fixe, se rapprochent lentement, se réunissent en diverses troupes, et forment enfin dans chaque contrée une Nation particulière, unie de mœurs et de caractères, non par des Règlements et des Lois, mais par le même genre de vie et d'aliments, et par l'influence commune du Climat<sup>12</sup>.

L'idéalisation des sociétés tribales, chez Rousseau, n'est en rien compromise par le fait que la naissance des communautés soit liée à l'apparition de la distinction entre « Nous » et « Eux ». Celle-ci est probablement la plus solide cohésion qui soit pour les groupes-tribus naturels.

Ainsi quoique [...] la pitié naturelle eut déjà souffert quelque altération, cette période du développement des facultés humaines tenant un juste milieu entre l'indolence de l'état primitif et la pétulante activité de notre amour-propre, dut être l'époque la plus heureuse, et la plus durable<sup>13</sup>.

En ce qui concerne l'organisation – non artificielle – de la vie collective, cette formation est la plus naturelle pour l'individu et la collectivité. La base de la cohésion communautaire n'est pas la suppression des intérêts individuels, qui ne sont pas encore développés, mais l'identité naturelle, non réfléchie des buts et des motifs de tous les membres de la communauté et ses objectifs. Si le prix à payer pour resserrer les liens sociaux est la diminution de la force de la seule vertu naturelle, celle de la pitié est encore moins grave aux yeux de Rousseau que si dans le processus inverse, l'esprit national disparaissait à cause d'un humanitarisme vague qui ne serait que le masque de l'égoïsme individualiste. « Les haines nationales s'éteindront, mais ce sera avec l'amour de la patrie<sup>14</sup>. »

La naissance naturelle des émotions collectives via le développement de l'esprit de l'exclusivisme, la haine des étrangers comme source de la cohésion communautaire est un des thèmes les plus originaux et pensé avec le plus de conséquence chez Rousseau : « les mots d'étranger et d'ennemi ont été longtemps synonymes chez plusieurs anciens peuples<sup>15</sup>. » Le paradigme en est l'histoire du peuple juif, le jugement positif de Rousseau sur le mérite législatif de Moïse n'a pas changé du *Contrat social* aux *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*.

Conserver la spécificité nationale, c'est empêcher la communication des diverses cultures : c'est le *leitmotiv* de la pensée de Rousseau. Qu'on relise la *Préface de Narcisse* :

---

<sup>12</sup> *DL, OC*, t. III, p. 169.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>14</sup> *DS, OC*, t. III, p. 9.

<sup>15</sup> *CS, Manuscrit de Genève, Op. cit.*, p. 288.

Tout ce qui facilite la communication entre les diverses nations porte aux unes, non les vertus des autres, mais leurs crimes, et altère chez toutes les mœurs qui sont propres à leur climat et à la constitution de leur gouvernement<sup>16</sup>.

De même, dans la *Constitution pour la Corse* – qui conservera plus longtemps à ses habitants ses mœurs, leur simplicité, leur droiture, leur caractère national que si elle était sujette à l'affluence des étrangers<sup>17</sup> » ou dans les *Considérations sur le Gouvernement de Pologne* – « Donnez une autre passion aux Polonais, vous donnerez à leurs âmes une physionomie nationale qui les distinguera des autres peuples, qui les empêchera de se fondre, de se plaire, de s'allier avec eux ...<sup>18</sup>. » L'adoption du modèle juif – une religion nationale exclusive, des traditions particulières qui peuvent maintenir la nation sans territoire, sans souveraineté politique – est des plus importantes dans les réflexions de Rousseau sur la Pologne. La situation historique de celle-ci souligne l'analogie : la souveraineté étatique perdue, le territoire occupé, et l'unique possibilité pour la survivance nationale de la maintenance des différences culturelles. « Si vous faites en sorte qu'un Polonais puisse jamais devenir un Russe, je vous réponds que la Russie ne subjuguera jamais la Pologne<sup>19</sup>. » L'avantage des religions païennes, et surtout de la religion juive, est aux yeux de Rousseau, leur caractère purement national, leur esprit docile envers le système politique de la communauté donnée et leur intransigeance à l'égard des peuples étrangers/ennemis. En ce sens, le protestantisme est plus proche de la théocratie classique, des religions d'Etat des peuples pré-chrétiens : « Dans les Principes des Protestants, il n'y a point d'autres Eglises que l'Etat et point d'autre Législateur ecclésiastique que le Souverain<sup>20</sup>. » Ce n'est pas un hasard si les citations des premiers représentants de la Réforme sont surtout empruntées à l'*Ancien Testament* : c'est le paradigme juif qui est la meilleure expression de l'unité des valeurs religieuses et nationales, spirituelles et politiques. De plus, la création des lois théologico-politiques – ces lois créatrices de traditions nationales qui ont conservé le peuple juif – symbolisent une rare et heureuse coïncidence, où l'activité constitutive du peuple forme la base inconsciente de l'identité nationale, la base de l'immortalité spirituelle d'une nation, non point vaincue moralement, mais seulement militairement et dont l'esprit national peut survivre à la mort politique.

Mais un spectacle étonnant et vraiment unique est de voir un peuple altéré, chargé, mêlé d'étrangers depuis plus de temps encore, n'ayant plus peut-être un seul rejeton des premières races, méprisé de toutes les nations, conserver pourtant ses coutumes,

<sup>16</sup> *NP, Op. cit.*, p. 964 note.

<sup>17</sup> *PCC, Op. cit.*, p. 912.

<sup>18</sup> *GP, Op. cit.*, p. 960.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *LM, OC*, t. III, p. 716.

ses lois, ses mœurs, son amour patriotique et sa première union sociale quand tous les liens en paraissent rompus. Les Juifs nous donnent cet étonnant spectacle, les lois de Solon, de Numa, de Lycurgue sont mortes, celles de Moïse, bien plus antiques, vivent toujours. Athènes, Sparte, Rome ont péri et n'ont plus laissé d'enfants sur la terre. Sion, détruite, n'a point perdu les siens, ils se conservent toujours, ils n'ont plus de chef et sont toujours un peuple, ils n'ont plus de patrie et sont toujours citoyens<sup>21</sup>.

Le Christianisme voulait anéantir la différence entre Grecs et Juifs, son universalisme ne connaissant point les diversités nationales ; à ses yeux, le mythe d'un peuple élu est un blasphème, un obstacle impie sur la route de la Rédemption.

Le Christianisme, au contraire, est dans son principe une religion universelle, qui n'a rien d'exclusif, rien de local, rien de propre à tel pays plutôt qu'à tel autre. Son divin auteur, embrassant également tous les hommes dans sa charité sans bornes, est venu lever la barrière qui séparait les nations et réunir tout le genre humain dans un peuple de frères<sup>22</sup>.

Cette mentalité ouvrira la route à l'assimilation, fatale pour une nation expulsée de son territoire ou opprimée dans sa patrie. Dans cet esprit, il faut aimer nos ennemis, pardonner leurs crimes, mais on ne peut pardonner ceux commis par son propre peuple : c'est une stratégie absurde pour la survivance nationale. Moïse connaissait mieux la méthode de la rédemption nationale, même si c'était aux dépens de la philanthropie générale :

Pour empêcher que son peuple ne se fonde parmi les peuples étrangers, il lui donna des mœurs et des usages inaliénables avec ceux des autres nations ; il le surchargea de rites, de cérémonies particulières ; il le gêna de mille façons, pour le tenir étranger parmi les autres hommes, et tous les liens de fraternité qu'il mit entre les membres de la république étaient autant de barrières qui les tenaient séparés de leurs voisins et les empêchaient de se mêler avec eux<sup>23</sup>.

On peut devenir chrétien par le moyen de la conversion, par l'acceptation consciente de la doctrine des *Évangiles*, mais on ne peut appartenir au peuple élu par un choix individuel, par un acte volontaire. Cette critique de l'universalisme chrétien et cet éloge du particularisme juif créent une situation assez singulière dans le cas de la Pologne ; le catholicisme étant ici la religion traditionnelle, presque nationale, et la plus universaliste possible. Or, entre les Prussiens protestants et les Russes proslaves, le catholicisme romain doit jouer le rôle de la religion nationale pour les Polonais, il doit incarner l'esprit de l'exclusivisme national – et l'histoire polonaise a prouvé, que cette hypothèse n'était pas sans fondement.

---

<sup>21</sup> *Fragments politiques*, OC, t. III, p. 499.

<sup>22</sup> *LM*, *Op. cit.*, p. 704.

<sup>23</sup> *GP*, *Op. cit.*, p. 957

Cette espèce de catholicisme politique, avec toutes les prétentions d'une religion d'Etat, liée à un nationalisme presque xénophobe, existe encore en Europe centrale.

La critique de la religion chrétienne « trop sociable, embrassant trop tout le genre humain pour une législation qui doit être exclusive »<sup>24</sup>, n'est qu'une application de la réfutation du jusnaturalisme des philosophes, du rejet d'une conception du droit naturel stigmatisé comme cosmopolite, dont la base est la thèse de l'uniformité de la nature humaine, et par voie de conséquence l'invariabilité des droits et des devoirs de l'homme, l'existence d'une morale universelle avec des normes variables « *Semper et ab omnibus ubique* ». La justice n'est pas préexistante à la loi positive, les maximes transculturelles de la morale universelle ne sont que la dégradation de l'éthique particulariste des communautés concrètes. Ce sont les points principaux de la rupture philosophique avec le philosophe :

...nous concevons la société générale d'après nos sociétés particulières, l'établissement des petites républiques nous fait songer à la grande, et nous ne commençons proprement à devenir hommes qu'après avoir été citoyens. Par où on voit ce qu'il faut penser de ces prétendus cosmopolites, qui justifient leur amour de la patrie par leur amour pour le genre humain ...<sup>25</sup>

Mais quelles sont les implications possibles d'un rejet catégorique de l'existence des normes morales universelles, historiquement ou logiquement préexistantes aux codes juridiques des diverses nations ? La possibilité d'une critique humanitaire des coutumes historiques des collectivités empiriques disparaîtra d'elle-même. Toute cruauté fût-elle dans la vie intérieure d'une nation ou dans la guerre entre diverses nations deviendrait légitime, si l'historicité ou les traditions nationales la justifiaient. Cette conclusion est assez incompatible avec les intentions de l'auteur de la *Paix perpétuelle* ou du *Fragment de l'Etat de Guerre*. La loi naturelle, dans le sens classique du mot peut exister et être impuissante envers l'égoïsme individuel : « le violent interlocuteur » a déduit cette implication des prémices de la théorie du jeu. La solution de Rousseau est bien connue : « Par de nouvelles associations, corrigeons, s'il se peut, le défaut de l'association générale<sup>26</sup>. » Mais, cette correction est-elle bonne envers l'égoïsme collectif des nations ? C'est une question de savoir s'il le faut également corriger. Si nous considérons la force de la cohésion communautaire comme une vertu supérieure à toutes les autres considérations morales, nous pourrions trouver le programme suivant : « A vingt ans un Polonais ne doit pas être un autre homme ; il doit être un Polonais<sup>27</sup> », réalisation suprême des capacités humaines.

<sup>24</sup> *LM, Op. cit.*, p. 704.

<sup>25</sup> Manuscrit de Genève, *Op. cit.*, p. 287.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 288.

<sup>27</sup> *GP, Op. cit.*, p. 966.

L'amour de l'humanité donne beaucoup de vertus, comme la douceur, l'équité, la modération, la charité, l'indulgence, mais il n'inspire point le courage, ni la fermeté etc.; et ne leur donne point cette énergie qu'elles reçoivent de l'amour de la patrie qui les élève jusqu'à l'héroïsme<sup>28</sup>.

Le patriotisme du *Contrat social*, qui est la création de « l'acte du mande le plus volontaire », n'exclut point la possibilité de la généralisation dans la direction des valeurs universelles, impliquant le genre humain sans distinction de religion ou de race. L'autonomie morale dans la création libre des lois ouvrira la route à tous les hommes pour l'acceptation volontaire d'un même système juridique, d'un même idéal politique, d'une même moralité collective. Mais si nous supposons une relation organique, quasi-biologiquement déterminée entre l'individu et sa collectivité nationale, avec la liberté de choix, toute possibilité d'universalisation serait anéantie. On ne peut pas devenir juif par le fait simple qu'on ne mangera plus de porc. Dans la conception du *Contrat social*, les coutumes non-réfléchies, les mœurs fondées sur les préjugés traditionnels sont des obstacles insurmontables : « quand une fois les coutumes sont établies et les préjugés enracinés, c'est une entreprise dangereuse et vaine de vouloir les réformer<sup>29</sup>. » Le but de l'éducation nationale, destinée aux Polonais, est la formation des sentiments collectifs qui excluent le raisonnement individuel. Cette entreprise passe par un conditionnement des réflexes émotifs qui n'admettent ni le contrôle rationnel, ni l'attitude critique et qui ne connaissent pas la création des valeurs supra-individuelles.

C'est l'éducation qui doit donner aux âmes la force nationale et diriger tellement leur opinion et leur goûts, qu'elles soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité. Un enfant en ouvrant les yeux doit voir la patrie et jusqu'à la mort ne doit plus voir qu'elle. Tout vrai républicain suçà avec le lait de sa mère l'amour de la patrie<sup>30</sup>.

Dans le cas d'une nation subjuguée par ses voisins, dont les traditions culturelles, religieuses et politiques sont fondamentalement différentes des siennes, cette attitude de total rejet de toute influence étrangère, de respect inconditionnel de toutes traditions nationales, d'adoration quasi-religieuse de la culture populaire, peuvent être les meilleurs moyens de conserver l'unité nationale par le maintien intact de l'héritage culturel.

Mais imaginons l'adoption de la *Constitution pour la Corse* au XX<sup>e</sup> siècle, le bannissement des citoyens qui ont quitté la cité pendant trois ans<sup>31</sup> pour connaître des cultures différentes !

---

<sup>28</sup> *Fragments politiques, Op. cit.*, p. 536.

<sup>29</sup> CS II, 8, *Op. cit.*, p. 385.

<sup>30</sup> *GP, Op. cit.*, p. 966.

<sup>31</sup> *PCC, Op. cit.*, p. 941 et 945.



L'idée de rédemption nationale deviendrait l'idéologie d'un populisme borné, dont la stupide xénophobie fournirait l'esprit d'un exclusivisme chauvin ou même raciste, qui empêcherait la réalisation du programme authentique de Rousseau : la fondation de la souveraineté du peuple, basée sur l'égalité des droits et sur la participation politique. Cet idéal d'une démocratie directe, non-représentative peut avoir des implications problématiques du point de vue « de la liberté des modernes », pour paraphraser Benjamin Constant, mais il reste toujours dans la culture de la liberté. Or si à l'intérieur d'un Etat national « l'étranger est synonyme d'ennemi », cet ennemi ne sera plus l'agresseur extérieur, mais l'esprit critique, l'attitude rationaliste de ses propres citoyens : toutes les manifestations du non-conformisme seront stigmatisées comme étrangères à l'âme nationale, le pluralisme politique comme l'ennemi de l'unité nationale. J'ai peur que cette deuxième notion de nation, celle d'une entité culturelle ethniquement déterminée, puisse motiver les peuples de l'ex-Yougoslavie à s'entretuer. Dans la pensée de la philosophie politique de Rousseau, ce n'était point le cas, mais dans un nationalisme ethnocentriste contemporain, c'est devenu une fatalité : la conception contractuelle de la nation, l'idéal de la liberté de choix dans l'adhésion à la communauté nationale, la participation politique démocratiquement ouverte à tous les citoyens, sans distinction de religion ou de nationalité, seraient les victimes des traditionalismes autoritaires, des nationalismes fondamentalistes, de la manie de la pureté ethnique et de la notion biologiste de la nation.